Le comité de vérification composé de **Carole Falcon, Marie-France Maheu** et **Carole Levert** s’est réuni le jeudi 3 avril 2025 à 19 heures **pour effectuer la vérification des états financiers du Club Canin Chomedey pour l’année financière 2024-2025.**

Le trésorier et teneur de livres **Jean Godin** ainsi que la secrétaire comptable **Denise Pilotte** étaient présents à cette rencontre.

**Vérifications effectuées :**

* Nous avons effectué des tests aléatoires sur les dépenses et les revenus pour nous assurer de l’exactitude de ceux-ci.
* Nous avons vérifié le Bilan, la Balance de vérification, l'État des résultats, le Rapport des transactions bancaires et le relevé de compte mensuel de février 2025. Nous avons vérifié les écarts comparativement à l’année dernière pour l’état des résultats et pour le bilan.
* Nous avons vérifié la conciliation bancaire et nous nous sommes assurés de l’exactitude du solde de banque.

**Conclusions :**

* Nous avons constaté que des procédures comptables acceptables sont en place.
* Les différents tests et questionnements nous ont permis de conclure que les états financiers représentent fidèlement la situation financière du Club Canin Chomedey.

**Recommandation :**

* Poursuivre la gestion de comptabilité d’exercice plutôt qu’une comptabilité de caisse qui facilite la gestion de la trésorerie au quotidien.
* Poursuivre l’expérimentation des paiements électroniques des concours via le site web du Club.
* Il est recommandé que les organisateurs des concours, fun match, séminaires, ateliers et des activités déposent et fasse approuver au CA un plan de leurs prévisions budgétaires avant son approbation.
* Nous avons remarqué que les cliniques santé du concours CKC de septembre 2024 a généré un déficit de plus 2 000 $. Nous demandons au comité organisateur de s’assurer qu’il y aura des profits raisonnables pour le club, considérant que la situation budgétaire du club le demande.
* Nous recommandons que les cours club supplémentaires des membres soient facturés à 50 % à partir du 1er mai 2025. Jusqu’à maintenant, les cours club supplémentaires sont chargés à 25 % du prix régulier.

**Le Comité de vérification**

**Carole Falcon Marie-France Maheu Carole Levert**